

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

Document de travail

Septembre 2015

Table des matières

FONDS DES LEADERS JOHN-R.-EVANS	3
Observations	4
Questions clés.....	4
FONDS D’INNOVATION	5
Observations	5
Questions clés.....	6
INITIATIVE SUR LA CYBERINFRASTRUCTURE	7
Premier défi (infrastructures de données de recherche)	7
Deuxième défi (infrastructure partagée de calcul informatique en recherche avancée)	8
FONDS COLLEGE-INDUSTRIE POUR L’INNOVATION	8
FONDS D’EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES	9
Observations	9
AUTRES QUESTIONS STRATÉGIQUES	9
Installations conçues pour maximiser l’utilisation de l’infrastructure de recherche	10
CONCLUSION	11

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

Après l'entente conclue avec le gouvernement fédéral sur l'allocation budgétaire de 2015, il est temps de consulter la communauté de chercheurs canadiens sur des **modifications possibles à apporter aux principaux mécanismes de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)** : le Fonds d'innovation, le Fonds des leaders John-R.-Evans, le Fonds collège-industrie pour l'innovation, l'Initiative sur la cyberinfrastructure et le Fonds d'exploitation des infrastructures¹. Cette consultation s'inscrit dans une pratique de longue date à la FCI qui consiste à prendre le pouls de la communauté de chercheurs et des parties prenantes clés après une annonce de financement. Par cet exercice, nous déterminerons comment nos fonds peuvent mieux répondre aux besoins de l'ensemble des établissements du Canada. Nous en profitons aussi pour solliciter des commentaires sur quelques-uns des **principaux enjeux stratégiques** de la communauté de chercheurs et des autres parties prenantes.

L'entente conclue avec le gouvernement du Canada précise les objectifs généraux de la FCI et les résultats escomptés du financement accordé aux établissements:

OBJECTIFS: accroître la capacité des établissements à...

- Appuyer la croissance économique et la création d'emplois, et promouvoir la santé et la qualité de l'environnement par l'innovation
- Accroître la capacité du Canada d'exécuter d'importants travaux de recherche scientifique et de développement technologique de niveau mondial
- Accroître les possibilités de stages et d'emplois en procurant l'infrastructure de recherche nécessaire pour le développement de personnel hautement qualifié
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et les entreprises privées du Canada

RÉSULTATS ESCOMPTÉS: accroître la capacité des établissements à...

- Attirer et retenir les meilleurs chercheurs du monde
- Former la prochaine génération de chercheurs
- Permettre aux chercheurs d'entreprendre des projets de recherche et de développement de technologie de calibre mondial donnant lieu à des retombées sociales, économiques et environnementales pour le Canada
- Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé

¹ La FCI mène en parallèle une consultation distincte sur le Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM).

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

L'entente avec le gouvernement fédéral établit aussi la répartition entre chacun des fonds de la FCI :

- **La somme de 258 millions de dollars*** au Fonds des leaders John-R.-Evans sur trois ans, de 2017-2018 à 2019-2020, pour un investissement annuel d'environ 86 millions de dollars (66 millions dans l'infrastructure de recherche et 20 millions générés par le Fonds d'exploitation des infrastructures);
- **La somme de 552 millions de dollars*** au prochain Fonds d'innovation. Le concours sera lancé au début de 2016 et les décisions de financement devraient être connues en juin 2017, pour un investissement de près de 425 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche et de 127 millions par le Fonds d'exploitation des infrastructures;
- **La somme de 75 millions de dollars*** aux concours futurs de l'Initiative sur la cyberinfrastructure;
- **Jusqu'à 45 millions de dollars*** aux concours future du Fonds collège-industrie pour l'innovation;
- **Jusqu'à 400 millions de dollars** au prochain concours du Fonds des initiatives scientifiques majeures sur cinq ans, de 2017-2018 à 2021-2022, et dont les décisions de financement devraient être connues en septembre 2016.

* Ces montants comprennent les enveloppes générées par le Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI).

Dans le respect des paramètres de cette entente et de notre engagement à l'amélioration continue, cette consultation vise à :

- Cibler des améliorations à la conception et à la prestation des fonds;
- Trouver des occasions pour mieux arrimer les fonds avec les priorités et les besoins changeants des établissements;
- Favoriser la préparation de propositions d'infrastructure de recherche de très grande qualité pour renforcer la capacité des établissements et de leurs chercheurs à mener des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial.

Les prochaines sections présentent un certain nombre d'enjeux et de questions clés pour alimenter et orienter les discussions qui se dérouleront cet automne. Ces discussions permettront d'améliorer la conception et la prestation des fonds, et de cerner les possibilités et les défis émergents qui pourraient définir nos orientations stratégiques. Ces consultations qui se tiendront aux quatre coins du pays et parfois sous forme de webinaires constitueront une belle occasion pour le personnel de la FCI de rencontrer le plus grand nombre de parties prenantes possible.

La FCI invite aussi les établissements et les parties prenantes à envoyer leurs commentaires **d'ici le 30 novembre 2015**, à consultation@innovation.ca.

FONDS DES LEADERS JOHN-R.-EVANS (FLJRE)

À une époque où la concurrence internationale est très vive, le Fonds des leaders John-R.-Evans aide les établissements à recruter et à maintenir en poste les meilleurs chercheurs d'aujourd'hui et de demain. Cet outil d'investissement stratégique permet à un nombre restreint d'excellents chercheurs de mener des recherches de pointe en leur fournissant l'infrastructure dont ils ont besoin pour s'établir comme chefs de file dans leur secteur respectif. Il ne s'agit pas d'un fonds ordinaire servant à combler les lacunes de l'infrastructure de recherche ou encore à financer l'achat d'équipement, d'outils de recherche et d'instruments relativement peu coûteux (par ex moins que 50,000 dollars).

Grâce à la nouvelle allocation du Budget fédéral de 2015, la FCI investira environ 86 millions de dollars par année (66 millions de dollars dans l'infrastructure et 20 millions générés par le Fonds d'exploitation

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

des infrastructures) pendant trois ans (de 2017-2018 à 2019-2020). Ceci représente une augmentation d'environ 20 millions de dollars de l'enveloppe annuelle globale de la période 2014-15 à 2016-17. La FCI veut que ce fonds demeure un outil stratégique utile qui servira aux établissements pour renforcer leur capacité de recherche, peu importe leur taille ou leur emplacement.

Observations

La proportion de candidats recrutés et de candidats maintenus en poste est demeurée plutôt stable au cours des cinq dernières années, à 45 pour cent recrutés et 55 pour cent maintenus. Pendant la même période, le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du doctorat est demeuré très stable chez les candidats maintenus en poste et a connu une très faible augmentation, passant de sept à huit ans, chez les candidats recrutés. Nous avons récemment entamé un examen des candidats recrutés financés sous le Fonds des leaders ayant aussi reçu du financement d'une agence subventionnaire fédérale dans la période de deux ans précédant et suivant la contribution de la FCI. Pour le groupe de candidats recrutés ayant reçu du financement de la FCI en 2011-12, les données préliminaires indiquent que 84 pour cent avaient aussi reçu du financement d'une agence subventionnaire fédérale.

De plus, la FCI s'inquiète aussi de plus en plus du fardeau administratif et des coûts associés aux petites contributions, surtout celles qui ne cadrent pas visiblement avec les objectifs stratégiques de ce fonds. Depuis 2014, 25 contributions étaient d'un montant inférieur à 50 000 dollars. Étonnamment, 21 ont été remises à de grands établissements.

Questions clés

- L'utilisation du fonds dans votre établissement a-t-elle changé au cours des dernières années? Comment peut-on l'améliorer en vue de renforcer la capacité de votre établissement? Par exemple :
 - De quelle manière votre établissement sélectionne-t-il les candidats admissibles au fonds? Dispose-t-il d'une stratégie ou d'une politique quelconque sur l'utilisation du fonds? Dans l'affirmative, cette utilisation s'applique-t-elle à la fois au recrutement et au maintien en poste, ou principalement à l'un ou à l'autre?
 - De quelles façons les besoins pour les candidats recrutés diffèrent-ils des candidats maintenus?
 - Est-ce que la proportion de candidats recrutés et candidats maintenus est appropriée? Quelle proportion des nouveaux membres du corps professoral de votre établissement est-elle admissible au fonds? La FCI aurait-elle intérêt à reconcentrer son attention sur le recrutement? Pourquoi?
 - Étant donné que le fonds vise à appuyer un nombre restreint des meilleurs nouveaux chercheurs, le nombre de contributions octroyées aux candidats recrutés qui ne reçoivent aucune aide des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est-il problématique? Pourquoi? Cette tendance prend-elle de l'ampleur?
- À la lumière de ce qui précède, la FCI envisage sérieusement d'établir le montant minimal d'une demande de financement à 50 000 dollars ou à 60 000 dollars. Ces montants seraient alloués à des projets dont le coût total varie entre 125 000 dollars et 150 000 dollars. Bien sûr, certaines exceptions pourraient s'appliquer (par exemple, en sciences sociales et humaines). De quel œil les établissements verraient-ils ce nouveau montant minimal?
- Faudrait-il également envisager augmenter le montant maximal de demande de financement à la FCI (par exemple, de 800 000 dollars à 1 million de dollars)?

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

- Le mécanisme du Fonds des petits établissements a été mis sur pied pour optimiser l'utilisation des contributions allouées aux petits établissements. À cet égard, devrions-nous envisager des modifications à ce mécanisme?

FONDS D'INNOVATION (FI)

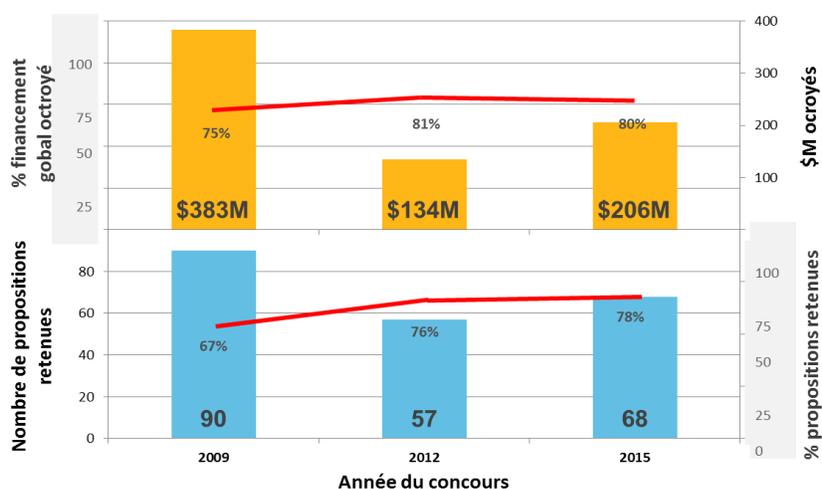
Le Fonds d'innovation, le concours « phare » pour la FCI, permet aux établissements de proposer des projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe et auront un effet structurant sur le paysage canadien de la recherche. Le Fonds d'innovation met les établissements au défi de faire des choix stratégiques et à établir des priorités qui misent sur leurs avantages distincts. Le concours 2015 était le neuvième dans l'histoire de la FCI depuis le tout premier lancé en 1998, représentant un investissement de tout près de 3 milliards de dollars de la FCI pour appuyer des projets d'infrastructure transformateurs dans toutes les disciplines et tous les secteurs.

Le prochain concours sera doté d'un budget d'environ 552 millions de dollars (425 millions de dollars dans l'infrastructure et 127 millions de dollars générés par le Fonds d'exploitation des infrastructures), soit une hausse marquée par rapport aux deux derniers concours. Dans l'ensemble, la communauté de chercheurs s'est dite satisfaite avec le déroulement du dernier concours. La FCI est d'avis que ce mécanisme de financement phare doit demeurer stable pour permettre aux établissements d'élaborer des projets concurrentiels.

Observations

Les résultats du dernier concours ont toutefois soulevé des questions qui méritent notre attention, surtout celles sur les faibles taux de participation et de succès des plus petits établissements et des établissements de l'Atlantique – une tendance observée au cours des trois derniers concours. Les plus grandes universités (celles recevant plus de 1 pour cent du total du financement des agences subventionnaires fédérales) représentent la plus grande part des propositions soumises (85 pour cent), des propositions retenues (94 pour cent) et du montant total financé (97 pour cent). Leur taux de succès global est de 34 pour cent. Le U15 – organisme qui regroupe quinze des principales universités canadiennes de recherche – a reçu une bonne partie du financement octroyé par le du dernier concours, soit 206 millions de dollars (environ 80 pour cent).

Résultats du concours pour le U15



Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

- Les plus petites universités (celles recevant moins de 1 pour cent du total du financement des agences subventionnaires fédérales) ont vu leur part des propositions soumises passer de 18 pour cent au concours 2012 à 13 pour cent; les propositions retenues passer de 9 pour cent à 5 pour cent; le montant total financé de 6 pour cent à 3,4 pour cent. Leur taux de succès global était de 11 pour cent, soit une diminution de 5 pour cent par rapport à 2012, qui était de 16 pour cent. Plus encore, des neuf établissements financés, cinq faisaient partie de projets multiétablissements.
- Au cours des deux derniers concours, le nombre de propositions provenant de l'Atlantique était très faible : 9 en 2012 et 13 en 2015. Même si aucun projet n'a été retenu, un établissement de l'Atlantique recevra tout de même du financement à titre d'établissement collaborateur.
- Le Concours 2015 du Fonds d'innovation a reçu 305 propositions, notamment :
 - Treize projets dont le coût total était inférieur à 1 million de dollars et pour lesquels une demande d'un montant de 400 000 dollars ou moins a été présentée à la FCI. Une de ces propositions relevait du domaine des sciences sociales et humaines. En tout, deux de ces propositions ont fait l'objet de financement.
 - Cinquante projets dont le coût total était inférieur à 2 millions de dollars et pour lesquels une demande d'un montant de 800 000 dollars ou moins a été présentée à la FCI. Seize de ces propositions ont fait l'objet de financement.

Questions clés

Projets financés

- Croyez-vous que le Fonds d'innovation permet à la FCI de soutenir l'ensemble des initiatives de recherche : de la découverte au développement technologique; les installations nationales et celles des établissements; les initiatives canadiennes, internationales et mondiales? Dans la négative, quels types d'initiatives ne sont pas bien servis par le Fonds d'innovation?
- Au cours des trois derniers concours, les grandes universités et les hôpitaux de recherche ont reçu la majeure partie du financement. Et le taux de succès et de financement des plus petits établissements aux deux derniers concours continue de chuter.
 - Quelles sont les répercussions à court et à long terme de la diminution de la part du financement accordé aux petits établissements?
 - Faudrait-il encourager les plus petits établissements à tirer plus grand avantage de leurs capacités existantes dans les domaines de leadership national et mondial? Dans l'affirmative, comment pourrions-nous promouvoir davantage leur participation dans des initiatives multiétablissements, avec des établissements de tout genre?
 - La FCI devrait-elle envisager d'attribuer de plus grandes enveloppes allouées aux plus petits établissements pour leur permettre de concevoir des projets plus ambitieux bien arrimés avec leurs forces? Ou devrions-nous envisager d'augmenter pour les plus petits établissements leurs enveloppes au Fonds des leaders John-R.-Evans ? Quelles autres mesures ou solutions pourraient être envisagées?

Soumission et évaluation des propositions

- **Longueur de la proposition** : Les demandeurs et les évaluateurs sont d'avis que la FCI devrait éliminer des propositions les éléments qui ne sont pas essentiels au processus d'évaluation.
 - Quels éléments des propositions sont essentiels et non essentiels?
 - Quels seraient les avantages et les désavantages de raccourcir les propositions (par exemple, passer de 40 pages à 25 ou 30 pages)?
- **Simplification des curriculum vitæ** : Une autre façon de simplifier les propositions serait de s'en tenir aux éléments importants dans les curriculum vitæ demandés aux établissements

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

demandeurs, comme l'expertise et le rendement antérieur. Actuellement, les curriculum vitæ (importés du CV commun ou remplis en ligne) doivent renfermer les sections suivantes : présentation, formation, domaine de spécialisation, expérience professionnelle, apports récents à la recherche, liste des publications et financement de la recherche.

- La FCI devrait-elle envisager de réduire la quantité d'information du curriculum vitæ?
 - Devrait-elle s'en tenir au modèle du CV commun et exiger que les autres renseignements soient fournis à même la proposition?
 - Ces changements pourraient-ils alourdir la tâche des établissements demandeurs ou avoir d'autres répercussions?
- Étant donné notre préoccupation soutenue pour le fardeau de soumission, d'évaluation et d'administration des contributions, faudrait-il faire passer le montant minimal d'une proposition soumise au Fonds d'innovation de 200 000 dollars à 400 000 dollars?
 - **Utilité du plan de recherche stratégique dans le processus d'évaluation au mérite** : voir la section « **AUTRES QUESTIONS STRATÉGIQUES** » plus bas.

INITIATIVE SUR LA CYBERINFRASTRUCTURE

Lancée en 2014, ce nouveau mécanisme de financement propose deux défis distincts mais reliés qui inciteraient la FCI à investir dans :

- Un nombre limité de projets d'infrastructure de données de recherche qui, en collaboration avec Calcul Canada, permettront aux communautés de chercheurs ainsi qu'aux scientifiques des données, aux analystes de données, aux développeurs de logiciels et à d'autres experts de concevoir des façons optimales d'organiser et d'exploiter les ressources de données (premier défi : infrastructures de données de recherche)
- La mise à niveau et la modernisation des capacités de calcul et de stockage des données de la plateforme de calcul informatique en recherche avancé pancanadienne gérée par Calcul Canada (deuxième défi : infrastructure partagée de calcul informatique en recherche avancé).

La FCI a fait un premier investissement de 30 millions de dollars au deuxième défi afin de répondre aux besoins les plus urgents à ce chapitre. La FCI a aussi reçu 37 avis d'intention au premier défi. Parmi ceux-ci, 18 ont été invités à soumettre une proposition détaillée. Les décisions de financement relatives à ces propositions seront rendues en mars 2016.

Même s'il est peut-être trop tôt pour modifier l'Initiative sur la cyberinfrastructure, vous pouvez déjà nous dire ce que vous en pensez et nous suggérer des modifications ou des améliorations. Vos commentaires nous seront particulièrement utiles pour déterminer la meilleure façon d'utiliser les fonds alloués à la cyberinfrastructure dans le Budget fédéral de 2015. À cet égard, voici d'autres questions à soulever :

Premier défi (infrastructures de données de recherche)

- Savez-vous s'il existe un intérêt marqué pour tenir plus de concours que ceux déjà annoncés? Sur quelle base pouvez-vous estimer le niveau d'intérêt?
- La FCI devrait-elle envisager d'augmenter le budget des deux concours, d'environ actuellement 10 millions de dollars? Dans l'affirmative, quel serait un montant approprié?
- Étant donné que la mise en service des projets d'envergure prend plus de temps, la FCI devrait-elle envisager d'augmenter le montant maximal demandé, qui s'établit présentement à 2 millions de dollars? Dans l'affirmative, quel serait un montant approprié?

Deuxième défi (infrastructure partagée de calcul informatique en recherche avancée)

La FCI maintient son objectif de favoriser le partage efficient et efficace de l'infrastructure de calcul informatique en recherche avancée, et elle est toujours résolue à l'atteindre. Il s'agit là en fait de la principale raison de moderniser et de mettre à niveau la plateforme de calcul informatique en recherche avancée pancanadienne, gérée par Calcul Canada. Pour ce qui est des projets financés par le Fonds d'innovation et le Fonds des leaders John-R.-Evans et ayant des besoins importants en infrastructure de calcul informatique, la FCI exige la soumission d'information à Calcul Canada pour lui permettre de déterminer laquelle de ses installations est la plus adéquate. C'est ce qu'on appelle la « condition Calcul Canada ».

Calcul Canada appuie les chercheurs, les équipes et les consortiums dont les besoins en ressources sont importants. Aux yeux de la FCI, lorsque les besoins en calcul informatique sont minimes, il incombe aux établissements de s'en occuper. Par contre, la frontière qui sépare les besoins importants des besoins minimes n'est pas claire, ce qui fait que parfois, le soutien n'est pas offert par le bon intermédiaire.

- Étant donné que la capacité d'appuyer les chercheurs et les équipes varie d'un établissement à l'autre, la frontière en question devrait-elle être mieux définie? Dans l'affirmative, comment?
- Comme nous envisageons de continuer à maximiser le partage des ressources en calcul informatique, la FCI devrait-elle revoir son approche pour ses plus petites contributions sous le Fonds des leaders demandant de l'infrastructure computationnelle (par ex la définition d'infrastructure de calcul informatique, les exigences de consultation avec Calcul Canada)?

FONDS COLLÈGE-INDUSTRIE POUR L'INNOVATION (FCII)

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation a vu le jour en 2010 pour renforcer la capacité des collèges pour soutenir l'innovation dans les entreprises au Canada par l'entremise de partenariats avec le secteur privé. La FCI continue à évaluer l'intérêt porté au Fonds collège-industrie pour l'innovation, car le nombre de propositions soumises au premier volet (FCI seulement) et au deuxième volet (FCI et Programme d'innovation dans les collèges et la communauté – renforcement de l'innovation) est moins élevé que prévu. Les établissements et les parties prenantes, telles que Collèges et instituts Canada, Polytechnics Canada et l'Association pour la recherche au collégial, affirment que le faible taux de participation est attribuable à la capacité administrative limitée – quoique croissante – des établissements et à l'augmentation des possibilités de financement au cours des cinq dernières années.

En réponse à des consultations cibles menées l'an dernier, la FCI a indiqué qu'à compter de 2016, les exigences applicables aux propositions seraient plus simples et moins nombreuses, pour faciliter la tâche aux établissements demandeurs.

- Avez-vous des suggestions ou des idées pour accroître le taux de participation, surtout au deuxième volet – dont environ la moitié des propositions sont soumises sans la composante de la FCI?
- À l'intérieur des paramètres de notre entente de financement, comment pouvons-nous appuyer les collèges à développer leur capacité de recherche afin d'exploiter pleinement le FCII?

Depuis 2012, bon nombre de contributions sont allouées à quelques domaines précis de recherche appliquée, notamment la fabrication de pointe, la construction et les immeubles écologiques, les technologies de l'environnement et l'énergie propre.

- Comment pourrions-nous mettre à profit les capacités des établissements dans ces « grappes émergentes »? Pourrions-nous, par exemple, encourager la formation de réseaux et de communautés de recherche?

FONDS D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES (FEI)

Le Fonds d'exploitation des infrastructures contribue à une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures financées par la FCI pour en assurer une utilisation optimale. Tous les projets admissibles génèrent une enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures équivalente à 30 pour cent de la contribution de la FCI finalisée. Chaque établissement détermine l'utilisation et la répartition des fonds FEI. Un établissement peut répartir les sommes obtenues entre les projets financés par la FCI, suivant les besoins réels d'exploitation et de maintenance de chaque projet plutôt que d'attribuer à chaque projet le montant exact généré. Ils ont ainsi toute la souplesse voulue pour appuyer les projets en fonction des besoins et de leur importance, tout en gérant les ressources de façon responsable.

Le Fonds d'exploitation des infrastructures continue à être utilisé à bon escient. Un nombre croissant d'établissements allouent les sommes de façon stratégique, au moyen d'un processus d'allocation interne annuel ou de concours fondés sur les besoins réels en exploitation et en maintenance des projets, ou par la création d'un fonds centralisé visant à répondre aux besoins urgents et émergents.

Observations

Au mois de juin 2015, les établissements avaient la possibilité d'accéder à 1,1 milliard de dollars du Fonds d'exploitation des infrastructures. De cette somme, environ 780 millions de dollars avaient été déboursés la FCI. Il s'agit d'un taux d'utilisation de 71 pour cent; une hausse par rapport à 2013 et à 2011, qui ont connu un taux de 61 pour cent et de 44 pour cent respectivement. Cette tendance illustre clairement qu'un grand nombre de projets financés par la FCI sont pleinement opérationnels et font bon usage du Fonds d'exploitation des infrastructures. De plus, la FCI a constaté que de plus en plus d'établissements profitent de la nouvelle politique plus sur l'utilisation de ce fonds. Auparavant, ils devaient respecter une période de cinq ans. Maintenant, les lignes directrices de la FCI sur la durée de vie de l'infrastructure de recherche sont plus flexibles.

La FCI ne propose aucun changement aux lignes directrices du Fonds d'exploitation des infrastructures pour l'instant, mais elle invite vos commentaires et suggestions sur sa conception et sa prestation.

AUTRES QUESTIONS STRATÉGIQUES

Structure de financement de la FCI : Compte tenu des objectifs établis et des résultats escomptés ainsi que des montants alloués à chacun de nos mécanismes de financement (pages 1 et 2), la FCI travaille de façon soutenue à la conception, à l'élaboration et à la prestation d'une gamme de fonds qui :

1. Répond aux besoins de la communauté de recherche du Canada;
2. Sert à tous les établissements du pays;
3. Est conçue selon une structure simple et claire, sans chevauchement;
4. Optimise la collaboration et l'intégration avec les programmes de financement des trois agences subventionnaires fédérales

Certaines des questions ci-dessus visent à déterminer si chacun des fonds de la FCI répond à ces trois critères. Grâce à son mandat élargi, la FCI peut – répondre aux besoins en exploitation et en maintenance des installations de recherche nationales, répondre aux besoins en matière d'innovation d'entreprises privées en partenariat avec des collèges, des polytechniques et des cégeps, voir au développement de l'infrastructure partagée de calcul informatique en recherche avancée et des infrastructures de données de recherche – dont le résultat mène à une structure de financement plus diversifiée. Par conséquent, certains de nos nouveaux mécanismes de financement visent de plus petits sous-ensembles d'établissements et de leurs chercheurs qui peuvent présenter une demande de financement à la FCI. Ainsi :

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

- Croyez-vous que la gamme de fonds de la FCI répond aux quatre objectifs susmentionnés?
- Notre structure de financement présente-t-elle des lacunes? Dans l'affirmative, quelles sont-elles et que devrait faire la FCI pour remédier à la situation?
- Avec le lancement récent de nouveaux fonds (dont l'Initiative sur la Cyberinfrastructure et le Fonds Apogée), quels aspects devrions-nous considérer afin de maximiser l'impact et l'efficacité du financement de la FCI?

Plans de recherche stratégiques : Les plans de recherche stratégiques sont en place depuis presque 20 ans; ils sont réputés pour avoir transformé le paysage de la recherche du Canada. Présentement, ces plans doivent être joints aux propositions déposées à la FCI et à celles au Programme des chaires de recherche du Canada. La FCI est fière de constater l'effet durable des plans sur le milieu de la recherche et d'avoir fait de leur préparation une exigence. Cependant, depuis cinq ans, de plus en plus d'évaluateurs ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilité des plans dans leur travail d'évaluation.

Les membres des comités d'experts et du comité d'évaluation multidisciplinaire ont souvent fait remarquer que les plans de recherche stratégiques ne leur sont pas très utiles, car nombreux sont ceux qui ne vont pas en profondeur et qui ne donnent pas certains détails essentiels à l'examen des propositions pour le Fonds d'innovation. En 2015, seulement 20 pour cent des membres du comité d'évaluation multidisciplinaire ont trouvé ces plans très utiles; 40 pour cent, moyennement utiles; 40 pour cent, un peu utiles (30 pour cent) ou aucunement utiles (10 pour cent). Compte tenu du fait que la FCI reconnaît l'importance des plans de recherche stratégiques et ne remet pas en question leur utilité, et puisque les propositions renferment déjà de l'information sur les capacités et l'apport de l'établissement relativement au domaine visé, les questions suivantes s'imposent :

- Comment pourrait-on améliorer l'efficacité des plans dans le processus d'évaluation au mérite?
- L'adéquation entre le projet et le plan de recherche stratégique devrait-elle faire partie intégrale de la proposition?

Installations conçues pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure de recherche

- Installations régionales :** Le Fonds des initiatives scientifiques majeures a été conçu pour répondre aux besoins opérationnels des installations de recherche nationales et ainsi leur permettre de tirer pleinement parti de leurs capacités scientifiques. Dans les deux premiers concours, nous avons constaté que certaines installations ont d'importants besoins opérationnels ne pouvant être remplis par un seul établissement, sans pour autant être des installations de recherche nationales. Il s'agit d'installations régionales.
- Plateformes technologiques institutionnelles :** Au cours des deux dernières années, la FCI a examiné un certain nombre d'établissements et de parties prenantes participant à la gestion et à l'exploitation de plateformes technologiques qui regroupent plusieurs pièces d'équipement sous un même centre pour utilisateurs. Ces plateformes sont de plus en plus répandues dans les établissements canadiens, principalement en raison de l'objectif d'utilisation et d'exploitation efficace et efficace de l'infrastructure de recherche par des mesures de consolidation et d'optimisation, et des économies d'échelle corollaires. Néanmoins, la pérennité de telles plateformes présente des défis, car elle s'appuie largement sur les frais aux utilisateurs, le Fonds d'exploitation des infrastructures et d'autres sources de financement d'activités (provenant habituellement de l'établissement).

Étant donné que ces types de plateformes cadrent bien avec l'objectif de la FCI d'utilisation efficace et efficace de l'infrastructure de recherche et qu'un nombre croissant d'établissements canadiens suivent la nouvelle tendance de consolidation et d'intégration des actifs (en raison de stratégies, d'économies d'échelle ou d'un manque de pérennité), les questions suivantes s'imposent :

Consultation sur la structure de financement de la Fondation canadienne pour l'innovation

- Quel rôle jouent les établissements dans la pérennité de ces plateformes?
- Si ces plateformes favorisent l'utilisation et l'exploitation efficaces et efficaces de l'infrastructure de recherche, pourquoi connaissent-elles des problèmes de pérennité?
- Décrit à la section précédente, le Fonds d'exploitation des infrastructures est-il suffisamment flexible pour répondre aux besoins des plateformes?
- Hormis le recours au Fonds d'exploitation des infrastructures, quelles mesures la FCI peut-elle prendre pour appuyer ces plateformes?

CONCLUSION

Nous croyons que ce document de travail vous procurera matière à réflexion et qu'il suscitera les discussions entre collègues et partenaires. Nous avons hâte de vous rencontrer et d'échanger au cours des prochains mois pour entendre vos idées, vos suggestions et vos conseils. Vos commentaires sont très utiles, car ils nous permettent de continuer à concevoir et à offrir des mécanismes de financement bien arrimés aux besoins et aux priorités de la communauté de chercheurs du pays. Nous vous remercions encore de votre intérêt et collaboration soutenus, et de votre participation à cette consultation.



Research builds communities

La recherche au service des collectivités

450-230 Queen St.
Ottawa ON K1P 5E4
Tel 613.947.6496
Fax 613.943.0227

450-230 rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4
Tél 613.947.6496
Télééc 613.943.0227